

Formation initiale des
commissaires enquêteurs

20 février 2018

Les enjeux environnementaux régionaux

Valérie Férulla
DREAL PACA

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Profil Environnemental Régional (PER) 2015

Pour :

- contribuer à l'information environnementale de tous les acteurs
- faciliter la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement

2 parties :

- un **diagnostic**
- une **stratégie environnementale régionale**



Vallée de La Clarée



Digue anti-inondation à La Salle Les Alpes



COMPRENDRE ET UTILISER

LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



MARS 2015



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. Des paysages exceptionnels façonnés par la nature et par l'Homme

Exceptionnelle variété de paysages naturels et ruraux à caractère montagnard et méditerranéen et riche patrimoine bâti.

14 % du territoire régional en sites classés ou inscrits.

Plus de 200 sites classés et plus de 2000 monuments historiques.



Mais l'étalement urbain et des aménagements peu qualitatifs détériorent la qualité de ces espaces.

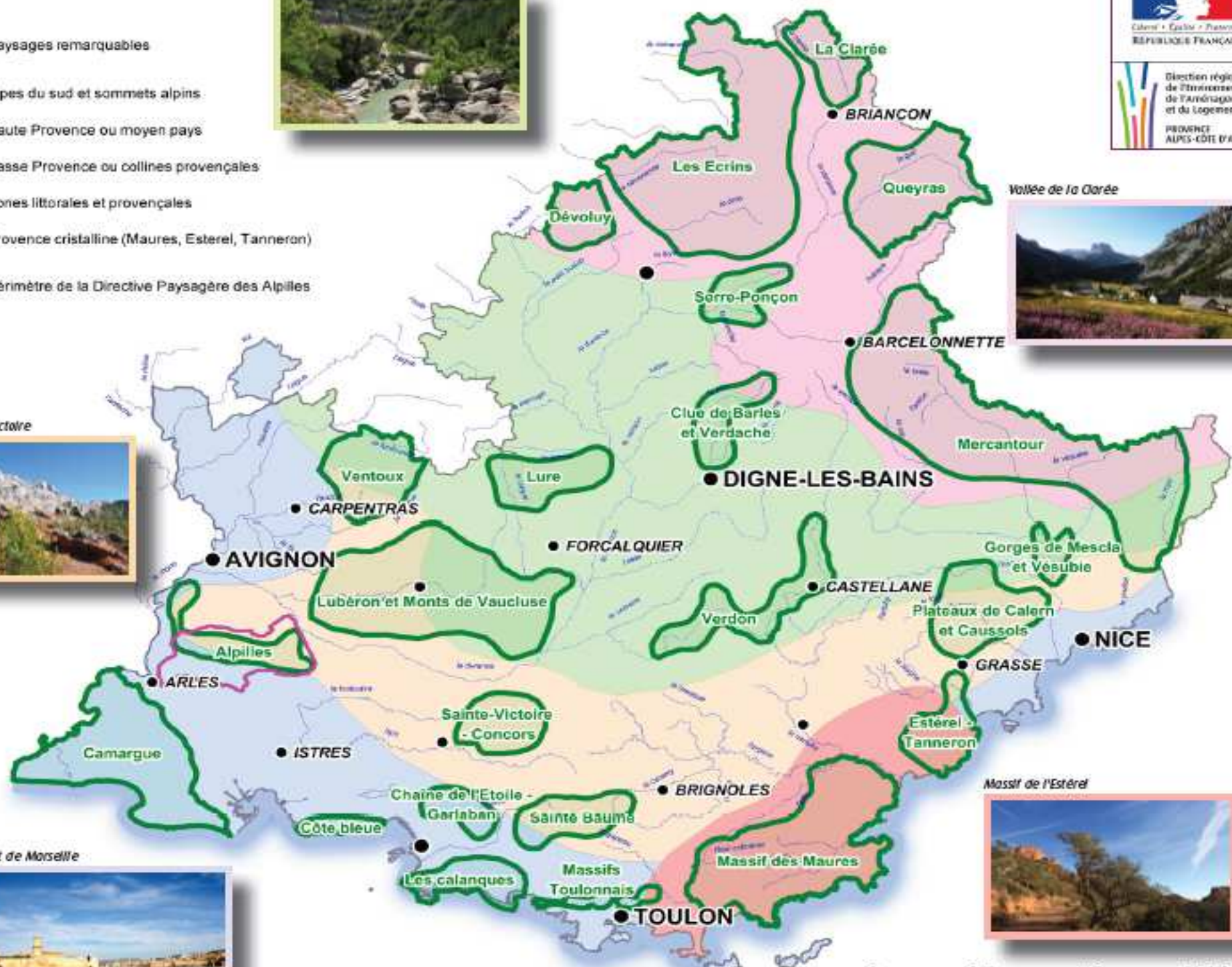
Enjeu : lutter contre la dégradation et la banalisation des paysages.

- Améliorer la connaissance.
- Poursuivre la protection Réglementaire.
- Renforcer la prise en compte du paysage dans les plans et documents d'urbanisme.



Calanques © Jean-Michel Coste

-  Paysages remarquables
-  Alpes du sud et sommets alpins
-  Haute Provence ou moyen pays
-  Basse Provence ou collines provençales
-  Zones littorales et provençales
-  Provence cristalline (Maures, Esterel, Tanneron)
-  Périmètre de la Directive Paysagère des Alpilles



2 . PACA, un hotspot de biodiversité vulnérable

Extraordinaire diversité de milieux naturels méditerranéen et alpin et d'espèces terrestres et marines.

54 % du territoire régional est couvert par l'inventaire ZNIEFF, soit 2 fois plus que la moyenne nationale.




Mais de nombreuses pressions anthropiques dégradent les espaces naturels en isolant les populations animales et végétales et en limitant leurs capacités à se déplacer, se reproduire et effectuer leur cycle vital.

Enjeu : préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.

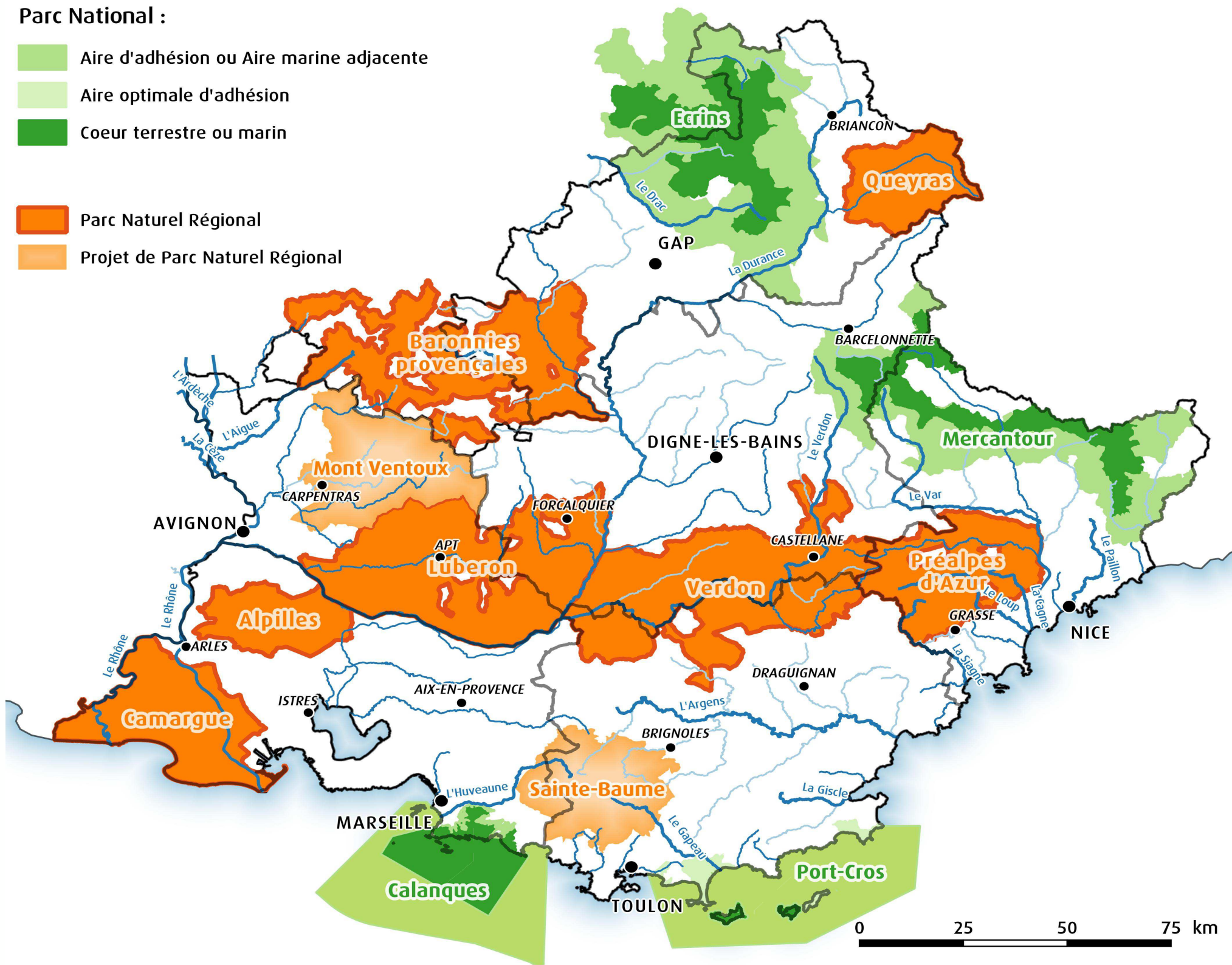
- Améliorer la connaissance.
- Limiter la destruction et la fragmentation des espaces naturels.
- Restaurer les continuités écologiques : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.
- Maintenir la biodiversité ordinaire nécessaire à l'équilibre global des écosystèmes.
- Lutter contre les espèces envahissantes.



Parc National :

-  Aire d'adhésion ou Aire marine adjacente
-  Aire optimale d'adhésion
-  Coeur terrestre ou marin

-  Parc Naturel Régional
-  Projet de Parc Naturel Régional





Golfe de Fos sur Mer (Bouches-du-Rhône) © Robin Rolland

3. Préserver les espaces naturels et agricoles

Avec un taux de 75% d'espaces naturels, la région possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises.

Mais l'étalement urbain se fait au détriment des surfaces agricoles (- 0,2 % par an, alors qu'elles ne représentent que 21 % du territoire régional contre 52 % en ARA ou 47 % en Occitanie).

Après une urbanisation importante du littoral, la pression se reporte désormais sur les espaces naturels et agricoles de l'arrière pays.

Enjeux : une gestion économe de l'espace.

- Stopper le mitage des zones naturelles et agricoles et densifier les espaces déjà urbanisés.
- Développer les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) sur tout le territoire.



Évolution :

Naturel vers artificialisé

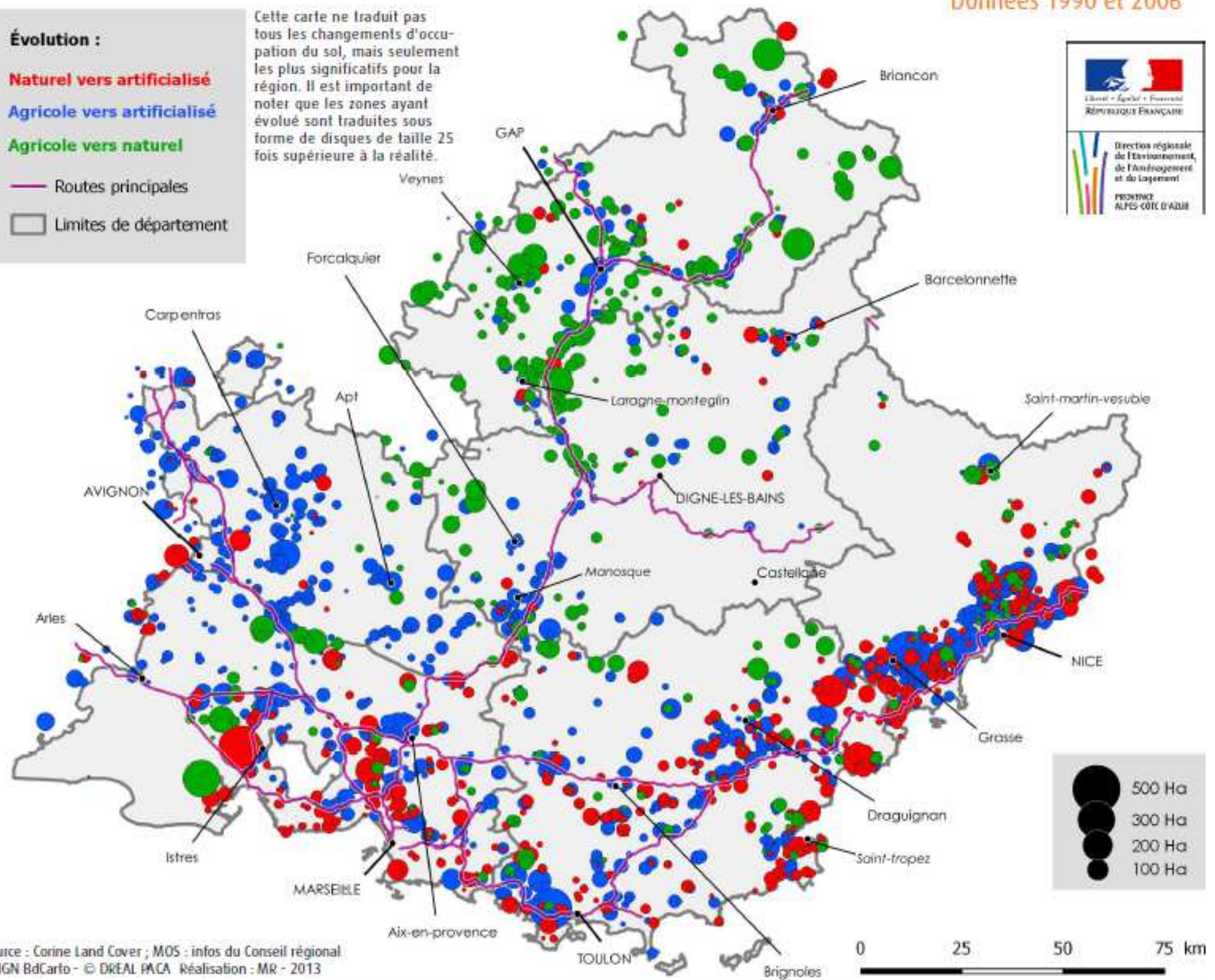
Agricole vers artificialisé

Agricole vers naturel

Routes principales

Limites de département

Cette carte ne traduit pas tous les changements d'occupation du sol, mais seulement les plus significatifs pour la région. Il est important de noter que les zones ayant évolué sont traduites sous forme de disques de taille 25 fois supérieure à la réalité.



4. Une qualité de l'air dégradée

20 % de la population respire un air pollué au delà des seuils autorisés.

4 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) autour des grandes agglomérations.

Le trafic routier et la pollution industrielle génèrent des émissions de particules fines, de dioxyde d'azote et une pollution à l'ozone.

Enjeu : réduire les émissions polluantes et l'exposition des populations.

- Réduire les principales sources de polluants atmosphériques : transport routier, portuaire et aéroportuaire, chaudières bois, fioul et gaz, entreprises, agriculture...

- Améliorer la connaissance et l'information.



Tramway Marseille © DREAL PACA

5. Une problématique déchets importante en région

- Déchets non triés trop importants en PACA : 401 kg/hab d'ordures ménagères en 2013 contre 268 en moyenne française.
- Retards dans le tri-valorisation, la réutilisation, la gestion et le stockage des déchets.

Entreprise de recyclage à Arles



Enjeu : réduction à la source et valorisation.

- Réduire la production de déchets à la source et le réemploi (ressourceries).
- Améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, notamment inertes, également en captant les gros gisements de bio-déchets.
- Améliorer la planification de la gestion des déchets.

6. Le bruit, une nuisance environnementale majeure

Différentes sources de bruit : route, fer, aéroport, industrie.

En 2001, près de 60 % des habitants de la région déclaraient être gênés par le bruit dans leur vie quotidienne contre 51 % en France.

Enjeu : réduire l'exposition des populations et préserver des zones de calme

- Actualisation des cartes de bruit stratégiques (CBS) qui évaluent le nombre des personnes exposées par tranche de niveau de bruit.
- Mise en oeuvre des Plans de protection du bruit dans l'environnement (PPBE).



7. L'eau : des milieux aquatiques à préserver et une ressource à partager

Une ressource en eau abondante et globalement de bonne qualité mais inégalement répartie géographiquement et selon les périodes de l'année.

Des atteintes à la bonne qualité des milieux :

- les obstacles physiques (atteintes à l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau par les barrages, seuils, recalibrages...)
- les pollutions diffuses d'origine industrielle, agricole et domestique (pesticides, nitrates, PCB, métaux, résidus médicamenteux, nouvelles molécules...)
- la destruction, détérioration des milieux et espèces les plus fragiles : zones humides, espèces menacées, eaux de transition et marines...

Enjeu : faire face aux besoins de la population et anticiper les effets du CC.

- Économiser et gérer équitablement la ressource.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux : mise aux normes stations d'épuration, protection des aires d'alimentation de captage, favoriser les pratiques écologiques (agriculture bio, zéro phyto., produits domestiques écologiques...), et maîtriser les rejets polluants.





Aménagements en Durance

8. Une forte exposition aux risques naturels et technologiques

Toutes les communes sont exposées à au moins 1 risque naturel, 90 % sont concernées par au moins 4 risques (inondation, feux forêt, mouvement de terrain, avalanches, séismes).

3ème région française pour les risques technologiques (transport matières dangereuses, risque industriel, nucléaire, travaux souterrains, rupture de barrage).

Enjeu : réduire l'exposition des biens et des personnes aux risques.

- Améliorer l'information préventive des populations et des collectivités et l'organisation des secours.
- Réduire le risque à la source en limitant l'urbanisation dans zones fortement exposées.
- Poursuivre le contrôle des établissements dangereux.



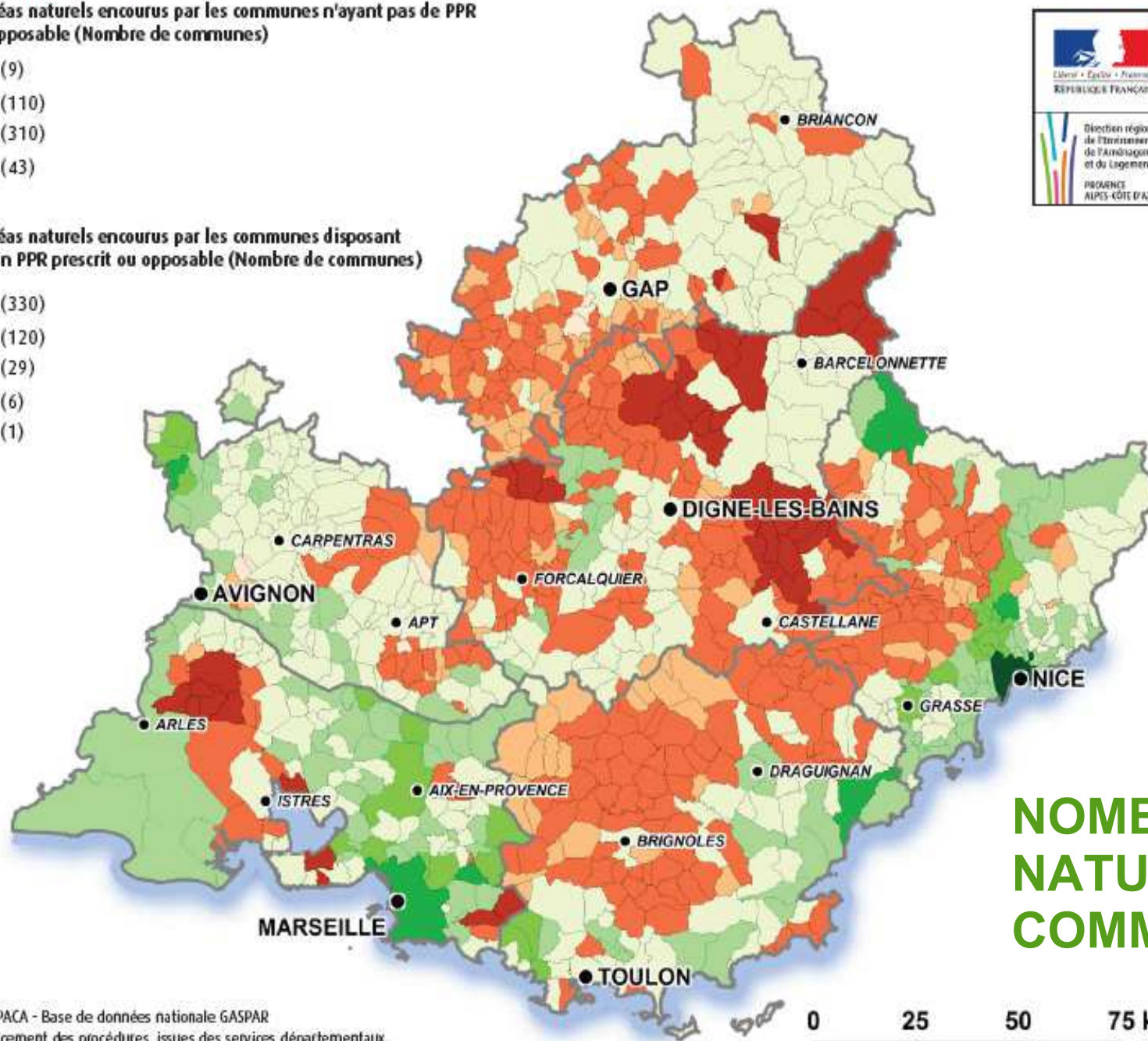
Données janvier 2014

Nombre d'aléas naturels encourus par les communes n'ayant pas de PPR prescrit ou opposable (Nombre de communes)

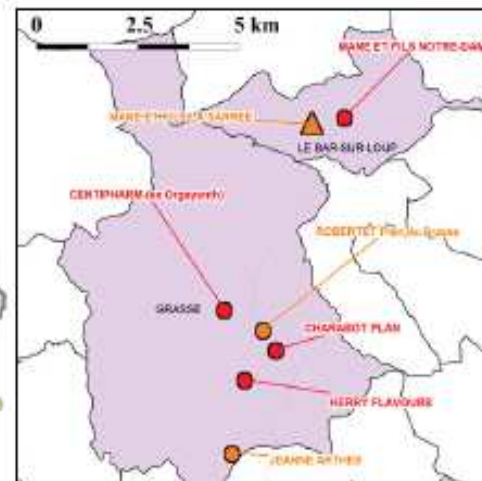
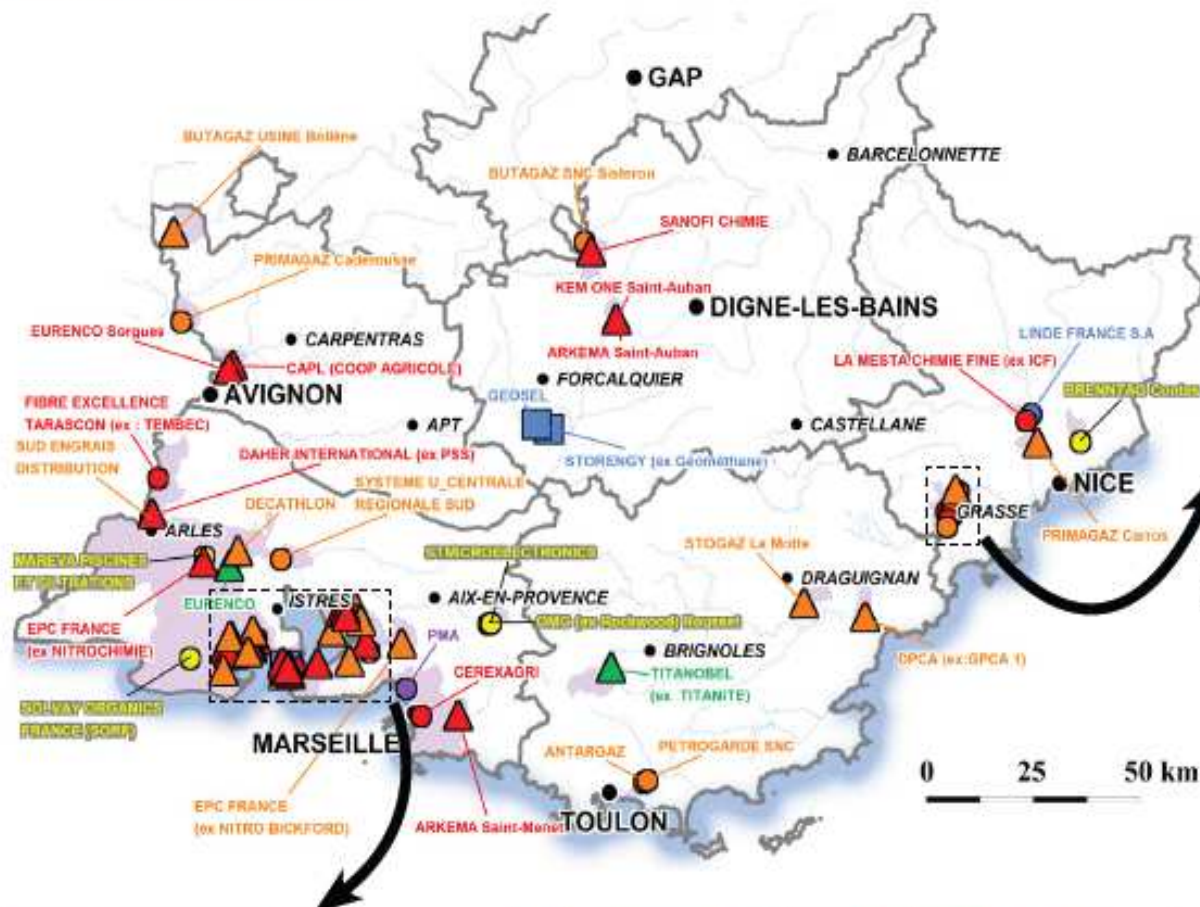
- 2 (9)
- 3 (110)
- 4 (310)
- 5 (43)

Nombre d'aléas naturels encourus par les communes disposant d'au moins un PPR prescrit ou opposable (Nombre de communes)

- 1 (330)
- 2 (120)
- 3 (29)
- 4 (6)
- 5 (1)



**NOMBRE D'ALÉAS
NATURELS PAR
COMMUNE**



Commune comprenant au moins un établissement SEVESO

Seuil du risque :

- SEVESO seuil bas (30)
- △ SEVESO Seuil haut - AS (47)
- Stockages souterrains (4) (SEVESO seuil haut)

Type de risque :

- EIT
- EI
- IT
- E
- I
- T



Activités industrielles



Stockages souterrains

SITES SEVESO



E : Risque d'explosion

Effets irréversibles ou létaux par onde de choc et éclats coupants tels que bris de vitre.

I : Risque d'incendie

Effets irréversibles ou létaux par brûlures du rayonnement thermique.

T : Risque d'émission toxique

Effets irréversibles ou létaux par intoxication.



9. PACA, responsable et victime du changement climatique



1 hab. PACA émet 9 teq CO2 contre 8 en France.

Région fortement consommatrice d'énergies, notamment fossiles (pétrole, gaz, charbon) alors même qu'elle dispose des ressources naturelles nécessaires pour produire des EnR.

PACA est vulnérable aux effets du CC en raison de sa situation et de son climat, avec des impacts forts sur la santé, la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et le tourisme d'été et d'hiver.

Enjeu : réduire les émissions et les consommations énergétiques et développer les énergies non-carbonées.

- Passer à la sobriété énergétique : rénovation énergétique des bâtiments, développer les mobilités alternatives à la voiture...
- Organiser l'économie circulaire, basée sur la réutilisation et la proximité pour sortir du schéma linéaire : prélever-consommer-jeter.
- Développer les EnR et de récupération (solaire, éolien, biomasse dont bois-énergie, géothermie, méthanisation, énergies marines...).

10. Vers des transports et des déplacements plus respectueux de l'environnement

Les déplacements quotidiens sont dominés par la voiture individuelle et les principaux réseaux routiers saturés.

10 % des déplacements domicile-travail se font en transports en commun contre 15 % en France.

Impact important sur la fragmentation des milieux naturels, les paysages, le climat ($\frac{1}{4}$ des émissions de GES en PACA), la pollution de l'air (32% des particules fines PM_{2,5} et 52 % des oxydes d'azote), les nuisances sonores, l'accidentologie...

Enjeux : développer des modes de transports alternatifs.

- Favoriser des modes de déplacements non polluants, l'intermodalité et faciliter la vie des voyageurs...
- Encourager les pratiques innovantes (covoiturage, partage des véhicules...).
- Développer les démarches de planification (PDU) et d'organisation (PDE) de la mobilité.



Outils de connaissance de l'environnement en région

Le Profil Environnemental Régional :

Site internet DREAL > rubrique « Territoire, aménagement, données »

Cartographie interactive "Geo-IDE Carto" :

Site internet DREAL > rubrique « accès direct »

Base territoriale BATRAME :

Site internet DREAL > rubrique « accès direct »

Atlas cartographique CARTOPAS :

Site internet DREAL > rubrique « accès direct »



Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

La **loi NOTRe du 7 août 2015** crée le SRADDET, schéma stratégique de planification à moyen et long terme :

Obligatoire : il doit être adopté dans les 3 ans qui suivent l'ordonnance du 27 juillet 2016, soit en juillet 2019.

Prescriptif : les objectifs et les règles du schéma s'imposeront aux documents de planification infrarégionaux : SCoTs, en leur absence PLU, PDU, Chartes de PNR et PCAET.

Intégrateur : le SRADDET intègre des schémas sectoriels (SRCAE, SRCE, PRPGD, PRI, PRIT) et s'y substitue.

Négocié : les métropoles et les EPCI compétentes en matière de SCoT et des PLU formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.

Articulé avec des dispositifs contractuels : CPER et conventions d'application du SRADDET.



11 DOMAINES OBLIGATOIRES :

- Équilibre et égalité des **territoires**
- Implantation des **infrastructures** d'intérêt régional
- **Désenclavement** des territoires ruraux
- **Habitat**
- Gestion économe de l'**espace**
- Intermodalité et développement des **transports**
- Lutte contre le **changement climatique**
- Pollution de l'**air**
- Protection et restauration de la **biodiversité**
- Prévention et gestion des **déchets**
- Maîtrise et valorisation des **énergies**





CONTENU DU SCHEMA :

Le rapport :

une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires

les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma et la **stratégie régionale**

les **objectifs** qui en découlent (**à prendre en compte**)

une **carte synthétique au 1/150 000^e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs

Le fascicule des règles générales :

Structuré en **chapitres thématiques**

qui contiennent les **règles (rapport de compatibilité)** et leurs **modalités** de suivi et d'application

Elles peuvent être accompagnées de documents graphiques et mesures d'accompagnement non contraignants.

Les annexes :

Rapport de l'**évaluation environnementale**

État des lieux prévention et gestion des déchets





Diagnostic, présentation des continuités écologiques, le plan d'action et l'atlas au 1/100 000^{ème}

MERCI DE VOTRE ATTENTION




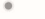
POLARITÉS ET SYSTÈMES • ÉTAT ACTUEL

Enjeu de consolidation des liens à l'intérieur et entre les systèmes régionaux

Les 4 systèmes régionaux
Espaces de cohérence pour l'affirmation de liens

-  Système Alpin
-  Système Azuréen
-  Système Provençal
-  Système Rhodanien

Enjeu d'affirmation et de renforcement des polarités

-  Polarité métropolitaine et grand centre urbain
-  Polarité de niveau régional
-  Polarité de niveau local
-  Polarité de proximité

